



Commune de Saint Jacques sur Darnétal

Accueil périscolaire et extrascolaire

55, Rue du Plis

76160 ST JACQUES SUR DARNETAL

Tel : 02.35.23.54.43

Mail : clsh@mairie-st-jacques.fr

Projet pédagogique



« Le monde en fête »
2024-2025

I)	<u>Introduction</u>	page 3
II)	<u>Les locaux</u>	page 4 à 5
	a) Pour les 3 - 6ans	
	b) Pour les 6 - 12 ans	
	c) Les régies	
	d) Le bureau et la salle animateurs	
	e) Les sanitaires	
	f) L'infirmerie	
	g) L'espace extérieur	
III)	<u>Fonctionnement</u>	page 5 à 11
	a) Fonctionnement de l'accueil périscolaire du matin	
	b) Fonctionnement sur les temps du midi	
	c) Fonctionnement de l'accueil périscolaire du soir	
	d) Fonctionnement des mercredis	
	e) Fonctionnement pendant les vacances scolaires	
	f) Fonctionnement des ateliers périscolaires	
IV)	<u>L'équipe</u>	page 11 à 13
	a) Sa composition	
	b) Les rôles de chacun	
	b.1 Rôle de la responsable	
	b.2 Rôle de la directrice adjointe	
	b.3 Rôle de l'animateur	
V)	<u>Les intentions éducatives</u>	page 13 à 14
	a) Grandes lignes du projet éducatif	
	b) Objectifs du projet pédagogique	
VI)	<u>Les critères d'évaluation</u>	page 14 à 15

I) Introduction

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement se situe au 55 rue du Plis dans la Commune de Saint Jacques sur Darnétal 76160.

C'est un **service municipal**, ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans. Il **répond aux besoins des parents** en termes d'accueil périscolaire le matin et le soir ainsi que le midi tous les jours d'école ; mais aussi en accueil périscolaire à la demi-journée ou à la journée les mercredis et en accueil extrascolaire à la journée durant les vacances scolaires.

L'ALSH est **agrée** par la direction de la cohésion sociale et **répond aux normes** de législation en vigueur. Il vise à **l'épanouissement de l'enfant**, en proposant des activités culturelles, sportives et de loisirs tout en offrant **un cadre adapté, sécurisé** et du **personnel qualifié**. Il a la volonté **d'accueillir tous les enfants** quels que soient leur environnement familial, leur différences sociales et culturelles.

C'est est un lieu de vie, de détente, de contacts et d'échanges qui devront se réaliser intelligemment et avec sérieux pour respecter au mieux le développement de l'enfant. C'est une **passerelle** entre la maison et l'école sur le temps périscolaire.

L'accueil de loisirs se caractérise par une **fréquentation régulière** des mineurs inscrits, auxquels il offre **une diversité d'activités éducatives** organisées.

L'organisation d'activités est issue de la réflexion conduite par l'organisateur dans le cadre d'un **projet éducatif** dont la mise en œuvre a également fait l'objet d'une préparation de la part de l'équipe d'encadrement : **le projet pédagogique**.

Ce projet pédagogique va permettre de donner **du sens aux activités** proposées et aux **actes de la vie quotidienne**. Nos principales préoccupations y sont repérées. Il énonce en termes clairs la manière dont nous souhaitons accueillir l'enfant ou le jeune. Il est fondé sur la recherche du **bien-être** de ces derniers, de leur **épanouissement** et de leur **accès aux responsabilités** de la vie en société. Il **regroupe les orientations éducatives de l'équipe d'animation**.

Pour l'année 2024/2025, **les différents thèmes choisis** de chaque session seront **développés au fur et à mesure avec l'équipe d'animation** suivant les événements du moment ainsi que la volonté de l'équipe permanente.

Chaque session fera l'objet d'un projet **d'animation** monté avec l'équipe permanente, les vacataires et les stagiaires.

II) Les locaux

Les locaux de l'accueil de loisirs sont situés au centre socio-culturel, 55 rue du Plis à Saint Jacques sur Darnétal.

a) Pour les 3-6 ans

Deux salles sont aménagées selon les normes exigées par la Protection Maternelle Infantile pour les 3-6 ans. Elles se composent : d'un coin activités aménagée avec des tables et des chaises ainsi qu'avec un coin permanent pour le jeu. L'une des salles comporte également un coin lecture.

De plus, une salle d'évolution et de motricité est disponible les mercredis et les vacances scolaires afin de diviser les groupes d'activités.

La sieste se fait dans la salle **de dortoir** où des lits sont installés ainsi que des volets occultants.

b) Pour les 6 -12 ans

Deux salles sont utilisées pour les activités et l'accueil des enfants.

Ces deux salles sont aménagées avec des tables et des chaises ainsi que des coins jeu et des coins activités.

De plus, une troisième salle est utilisée pour de l'aide aux devoirs ; un bénévole, vient certains soirs afin d'aider les enfants qui le souhaitent à faire leurs devoirs. Cette salle peut être utilisée sur les périodes de vacances selon l'effectif d'enfants accueillis.

c) Les régies

Elles se situent dans chaque salle d'activité et permettent de dissocier le matériel en fonction des tranches d'âges et types d'activités.

d) Le bureau et la salle animateurs

Le bureau de direction attenant à la salle des animateurs est utilisé par la direction du service. Il permet de recevoir les parents ou différents partenaires en confidentialité. Les fiches sanitaires et dossiers des enfants se trouvent dans une armoire dans le bureau.

La salle des animateurs est utilisée par les animateurs pour la préparation de leurs activités et les réunions. Elle est également utilisée par le directeur adjoint lorsque le bureau de direction est occupé.

De plus, cette salle peut être utilisée pour la confection des goûters ou pour des ateliers cuisine.



e) Les sanitaires

Les sanitaires se trouvent dans le couloir d'accès aux salles et sont divisés en 2 blocs ; un pour les garçons et un pour les filles. Ils sont équipés de sanitaires adaptés aux 3-6ans. Des toilettes pour personnes handicapées sont également accessibles. De plus, un bloc sanitaire pour les adultes se situe près du bureau de la direction.

f) L'infirmierie

L'infirmierie se trouve derrière le bureau de la direction. Elle est composée d'un meuble à pharmacie fermé à clé, d'un lit d'appoint, de vêtements de rechange, d'un lavabo ainsi que d'une armoire contenant les dossiers des années précédentes. Elle est utilisée pour soigner les différents petits bobos et permet aux enfants souffrants de se reposer.

g) L'espace extérieur

Un espace extérieur entièrement sécurisé est à la disposition des enfants. Cette cour se compose d'un espace de jeux en sol souple et d'un bac à sable. De plus, une régie extérieure est utilisée pour ranger le matériel attendant à ces activités. Des toilettes se trouvent également à l'extérieur

III) Fonctionnement

Pour la rentrée 2024-2025, l'ALSH de la Commune de Saint Jacques sur Darnétal ouvre ses portes durant :

- Les périodes scolaires :

Accueil périscolaire du matin : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H30 à 8h15.

Accueil périscolaire du soir : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16H30 à 18h30.

Accueil matin : Les mercredis de 8h à 11h45 ou 13h00

Accueil journée : Les mercredis de 8h à 18h. L'arrivée se fait entre 8h et 9h puis les enfants sont récupérés entre 17h et 18h. Le service est ouvert aux enfants scolarisés dans la Commune et à ceux scolarisés hors de la Commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal selon les places disponibles.

a) Fonctionnement de l'accueil périscolaire du matin

L'accueil ouvre à partir de 7h30. Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à leur présentation aux animateurs. Les enfants sont accueillis sur des coins permanents leur permettant de démarrer en douceur leur journée, puis ils sont accompagnés par les animateurs à leur école respective.

b) Fonctionnement sur le temps du midi

• Premier service : enfants de l'école Maternelle

◇ De 11h45 à 12h30, Les enfants de l'école Maternelle sont acheminés par les ATSEM et des animateurs vers le réfectoire pour y déjeuner. Le service se fait à table.

◇ 12h30 à 13h35, Les enfants de l'école Maternelle se dirigent vers le centre socio-culturel et bénéficient d'un temps de jeux libres et d'activités mises en place par les animateurs avant d'être raccompagnés à l'école à 13h35 et d'être pris en charge par leurs enseignants.

◇ 13h35, prise en charge des enfants par leurs enseignants ; un petit temps de récréation et de rassemblement leur est donné jusqu'à 13h45.

Dès le mois de Mai, les enfants de Grande Section se verront manger au self par groupe de 8 enfants. Un planning sera mis en place afin que les enfants puissent tester le service au self avant les vacances d'été. Ils seront acheminés vers l'école Élémentaire afin de profiter d'un temps de récréation de 15 minutes avant d'aller se servir au self. Puis, ils débarrasseront leur plateau afin d'être acheminés avec les autres enfants de l'école Maternelle vers le centre socio-culturel. Cette organisation est mise en place dans le but de les préparer à leur entrée au CP, les familiariser avec la cour de l'école Jules Ferry mais également afin qu'ils acquièrent une autonomie et soient préparés au mieux au CP.

• Deuxième service : enfants du CP au CM2

◇ 12h à 12h30, les enfants ont un temps de récréation : des ateliers récréatifs leurs sont proposés. Ces ateliers (manuels, culturels et sportifs) durent 30 minutes de 12h à 12h30.

◇ 12h45 à 13h45, Ils prennent leur repas ; Afin de favoriser l'autonomie, un self est mis en place. Les enfants doivent prendre leur plateau, couverts, verre, pain, entrée et dessert avant de récupérer leur plat chaud. Ils s'installent librement dans la salle de restauration et y prennent le temps qui leur convient pour déjeuner.

◇ 13h50, Prise en charge des enfants par les enseignants ; un petit temps de récréation et de rassemblement leur est donné jusqu' à 14h.

c) Fonctionnement de l'accueil périscolaire du soir

Cette année, sur le temps périscolaire, nous avons choisi de travailler sur le thème :

« La France en fête »





<u>Dates</u>	<u>Pour tous les groupes</u>
Du 2 Septembre au 6 Septembre 2024	La rentrée des enfants
Du 9 Septembre au 20 Septembre 2024	La fête du cerf-volant à Dieppe
Du 23 Septembre au 4 Octobre 2024	La guinguette de Narbonne
Du 7 Octobre au 11 Octobre 2024	La fête des vendanges à Bordeaux
Du 14 Octobre au 18 Octobre 2024	Halloween à Brocéliande
Du 4 Novembre au 15 Novembre 2024	La fête du jeu vidéo à Paris
Du 18 Novembre au 29 Novembre 2024	La fête des lumières de Lyon
Du 2 Décembre au 20 Décembre 2024	Noël à Strasbourg
Du 6 Janvier au 10 Janvier 2025	L'épiphanie
Du 13 Janvier au 24 Janvier 2025	Le cirque
Du 27 Janvier au 7 Février 2025	Le festival de la BD à Angoulême
Du 24 Février au 28 Février 2025	Mardi gras à Nice
Du 3 Mars au 7 Mars 2025	La fête du citron à Menton
Du 10 Mars au 21 Mars 2025	La foire du trône à Paris
Du 24 Mars au 4 Avril 2025	Pâques
Du 21 Avril au 2 Mai 2025	La fête des châteaux en Dordogne
Du 5 Mai au 16 Mai 2025	Le festival de Cannes
Du 19 Mai au 23 Mai 2025	La fête des mères
Du 26 Mai au 6 Juin 2025	La fête médiévale de Provins
Du 9 Juin au 13 Juin 2025	La fête des pères
Du 16 au 27 Juin 2025	La fête de la musique et le feu de la Saint Jean
Du 30 Juin au 4 Juillet 2025	La fête Nationale : Paris en fête

À 16h30, les enfants inscrits à l'accueil périscolaire sont regroupés par les animateurs dans les écoles. Les enfants rejoignent les locaux du centre de loisirs où un goûter puis des activités récréatives leurs seront proposées.

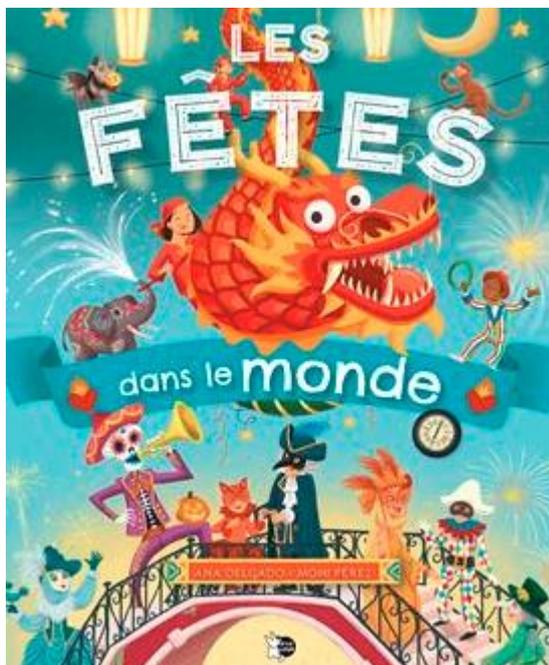
Les thèmes proposés seront donc abordés tout au long de l'année autour d'une musique précise alliant les saisons et les fêtes sur une période donnée.

L'heure de fermeture du service est à 18h30.

d) Fonctionnement des mercredis

Cette année, le thème choisi pour les mercredis est :

« La fête à l'internationale »



Accueil de type 1 (matinée)

De 8h à 9h : arrivée échelonnée des enfants – Accueil.

9h : début des activités jeux, sport ou culture.

De 11h45 à 12h45 : Repas à la cantine.

À 13h : Départ des enfants avec leurs parents ou personnes majeures autorisées par eux.

Accueil de type 2 (journée)

De 8h à 9h : Arrivée échelonnée des enfants – Accueil.

9h à 11h45 : Activités.

11h45 à 12h45 : Repas à la cantine.

De 12h45 à 14h30 : Temps calme avec possibilité de faire la sieste pour les plus petits.

De 14h30 à 16h30 : Activités, jeux, sorties autour des thèmes déclinés dans les projets d'animation.

De 16h30 à 17h : Goûter.

17h-18h : Départ échelonné des enfants avec leurs parents ou personnes majeures autorisées par eux.

Ces horaires sont des horaires standards qui peuvent être bouleversés par l'organisation d'une sortie à la journée ou à la demi-journée à but sportif, culturel ou de loisirs.

Les enfants ont accès à des activités sportives, culturelles et artistiques diversifiées afin de développer leur curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre. Le service organise ces activités soit en interne en tenant compte des compétences des animateurs en poste, soit en partenariat avec les associations locales telles que, par exemple, le club photographie, les sections sportives, le club astronomie, soit en faisant appel à des prestataires extérieurs (école de cirque, Streets art...). Les services communaux peuvent également être sollicités comme notamment la médiathèque.

Rythme et fréquentation

Un enfant inscrit, peut fréquenter l'accueil périscolaire ou extrascolaire à son choix, de façon continue et régulière (tous les mercredis) ou discontinue (un mercredi de temps en temps).

Les jours de présence de l'enfant sont stipulés, à l'avance, par les parents, sur le portail famille et auprès de la responsable jeunesse, en cas de changement.

e) Fonctionnement de l'accueil pendant les vacances scolaires

Cette année, nous avons choisi de travailler sur le thème général :

« L'art en fête »

- Du 21/10/2024 au 31/10/2024 : L'art Africain
- Du 23/12/2024 au 27/12/2024 : L'art Aborigène
- Du 10/02/2025 au 21/02/2025 : L'art Asiatique
- Du 07/04/2025 au 18/04/2025 : L'art en Europe
- Du 7/07/2025 au 25/07/2025 : L'art Nord-Américain
- Du 18/08/2025 au 26/08/2025 : L'art Sud-Américain

Accueil type

De 8h à 9h : Arrivée échelonnée des enfants – Accueil.

9h à 11h45 : Activités.

11h45 à 12h45 : Repas à la cantine.

De 12h45 à 14h30 : Temps calme avec possibilité de faire la sieste pour les plus petits.



De 14h30 à 16h30 : Activités, jeux, sorties autour des thèmes déclinés dans les projets d'animation.

De 16h30 à 17h : Goûter.

17h-18h : Départ échelonné des enfants avec leurs parents ou personnes majeures autorisées par eux.

Ces horaires sont des horaires standards qui peuvent être bouleversés par l'organisation d'une sortie à la journée ou à la demi-journée à but sportif, culturel ou de loisirs.

Rythme et fréquentation

L'inscription s'effectue à la semaine. Des jours d'inscriptions seront prévus à l'avance. Afin de caler le dimensionnement de nos équipes d'animation, aucune inscription n'est prise en dehors de ces jours.

f) Fonctionnement des ateliers du midi

Ces ateliers se déroulent les midis entre 12h et 12h30. Les ateliers du midi n'ont pas de caractère obligatoire et se font sur inscription. Les enfants s'inscrivent au moment donné aux activités qui les intéressent.

Les enfants ont accès à des activités sportives, culturelles et artistiques diversifiées pour développer leur curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre. Ces activités sont organisées en adéquation avec le nombre d'enfants inscrits et sont déployées grâce à la mobilisation et au savoir-faire de l'équipe d'animation.

Ces activités sont facultatives et gratuites pour tous. Les activités sont proposées sur le site de l'école élémentaire Jules Ferry soit en intérieur soit en extérieur selon la météo et le type d'activités.

IV) L'équipe

a) Sa composition

Responsable du service jeunesse : Mme Chloë VITRY

Directrice adjointe : Mme Marlène AUZOU

Animateurs : Les animateurs sont répartis sur les différents temps de la journée, les mercredis et les vacances scolaires : Mme Audrey BENARD, Mr Thomas DESOMBRE, Mme Mélodie HAUTEKIET, Mr Roméo HACQUEBART, Mme Amélie LANNEAU, Mme Angélique LOCHON, Mme Émilie LOCHON, Mme Léa SKRCESKI, Mr Vitry LUCAS.

Animateur bénévole aide aux devoirs : Mme Lacroix-Ménage Véronique

Au pointage des présences : Les directrices du service, Mme VITRY Chloë et Mme AUZOU Marlène.

Lors des vacances scolaires, l'équipe peut être renforcée par des *vacataires* ou des *stagiaires* en fonction de l'effectif.

b) Les rôles de chacun

1) La responsable du service

- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants.
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et de sa construction.
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Elle gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité...).
- Elle a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Elle associe les parents à la vie du centre.
- Elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'ALSH.

2) La directrice adjointe

- Elle travaille en partenariat avec la responsable, elle seconde son action.
- Elle coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.
- Elle a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs.
- Elle est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.
- Elle a un rôle de formation des animateurs et de suivi des stagiaires.

3) L'animateur

Auprès des enfants

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans force.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.

- Il fait part à la responsable ou à la directrice adjointe des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe.
- Il participe obligatoirement aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec l'adjointe de direction.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, personnel de service, chauffeur de bus...).

Avec les parents

- Il informe les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes ou services concernés.
- Il est présent dans sa salle aux moments de l'accueil et du départ des enfants.

V) Les intentions éducatives

Notre principale priorité est de faire vivre aux enfants (quel que soit leur âge) des **moments en collectivité** comme un moment privilégié.

Ces moments s'effectueront dans un **lieu sécurisant** (physiquement et moralement) pour les enfants.

a) Grandes lignes du projet éducatif

L'objectif de la politique communale est de proposer un service de qualité en contribuant à l'essor social et éducatif des publics concernés.

La richesse des actions proposées passe par un partenariat, une connaissance réelle du terrain et une recherche permanente d'activités innovantes en accord avec les principes et thèmes établis dans le projet éducatif.

Rappel des objectifs généraux

- ↗ Proposer des activités éducatives et culturelles de qualité.
- ↗ Aider à l'épanouissement personnel et à la sociabilisation des enfants.
- ↗ S'impliquer pleinement comme acteur social.
- ↗ Développer un secteur associatif riche de professionnels afin de développer la curiosité et le plaisir du vivre ensemble à travers des projets diversifiés.

Rappel des objectifs opérationnels



- ↪ Offrir un large éventail d'activités ludiques et éducatives de qualité.
- ↪ Développer l'expression culturelle, artistique, sportive et citoyenne du public accueilli.
- ↪ Développer des partenariats durables et constructifs.
- ↪ Appliquer au sein des projets pédagogiques des règles fondamentales.
- ↪ Respecter la Déclaration des Droits de l'Enfant.

Un **projet d'animation** détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il regroupe plusieurs **projets d'activités** mis en place par les animateurs.

b) Objectifs du projet pédagogique

Le but du projet pédagogique est de répondre aux divers besoins de l'enfant à travers des actions conduites afin qu'il s'épanouisse, qu'il se construise une vie sociale et développe son autonomie.

Le fonctionnement du plan Mercredi s'instaurera avec la participation des enfants tout au long de cette année ; cela dans le but de répondre au mieux à leurs besoins ainsi qu'à leurs attentes, avec une adaptation de l'équipe d'animation concernant chaque enfant.

Il est dans l'objectif de répondre au mieux à leurs besoins physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques selon leur âge à travers diverses actions. Les enfants participeront à des activités proposées afin de s'autonomiser, s'émanciper et acquérir des compétences propres à leur rythme. La bienveillance, le respect et l'égalité seront des valeurs mises en avant aussi bien dans les relations adultes-enfants et enfants-enfants tout au long ce de plan Mercredi.

Pour cela des partenariats sont mis en place avec des acteurs éducatifs car le dialogue et la mise en place de temps communs seront également un socle de notre plan Mercredi. Le partenariat avec la médiathèque (séance de lecture) sera le partenariat principal de nos mercredis, avec laquelle nous mettrons en place les objectifs, la recherche notamment d'idées, la formalisation, l'animation en elle-même et un bilan final afin de reconduire au mieux celui-ci.

VI) Les critères d'évaluation

Les objectifs d'évaluation, évalués selon des critères quantitatifs et qualitatifs, sont les suivants :

- Observer et évaluer l'enfant, les activités et les animateurs lors des temps de jeux.

- Observer et évaluer les relations entre enfants, parents-animateurs, parents et entre animateurs.
- Observer et évaluer l'esprit de groupe que véhicule chaque enfant à travers les activités de la vie quotidienne.
- Observer et évaluer le sens du respect des animateurs auprès des enfants et inversement.
- Observer et évaluer la créativité de chaque enfant.
- Observer et évaluer l'environnement des enfants afin d'en mesurer le degré de sécurité physique et affective.
- Observer et évaluer si les besoins et le rythme de l'enfant sont respectés et voir si l'enfant connaît son rythme et ses besoins
- Observer et évaluer le niveau d'autonomie et de responsabilité des enfants

N.B : cette liste n'est pas exhaustive et pourra être modifiée en fonction des observations et des constatations relevées lors des différents temps.

Notre démarche d'évaluation s'effectuera essentiellement grâce à deux outils : un questionnaire et des entretiens. Ces deux éléments seront notamment utilisés auprès des adultes et des enfants mais aussi auprès des animateurs.

Un outil pédagogique ludique leur sera proposé :

Les questionnaires permettront d'avoir un avis global sur les différents temps proposés ainsi que sur le fonctionnement du centre, sur les objectifs pédagogiques... Ils nous fourniront également des données quantitatives.

Les entretiens nous permettront notamment d'évaluer le ressenti de chacun sur l'accueil de loisirs et ses objectifs.

De plus, lors de chaque bilan du mois, les animateurs seront évalués par la responsable, par l'équipe et devront s'auto évaluer. Ces évaluations s'appuieront sur des grilles d'évaluation mais aussi sur les comptes rendus des questionnaires et entretiens

